Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902076-20251216-2025_135-DE

Plourin lès-Morlaix

**COMMUNE DE**

**PLOURIN-LES-MORLAIX**

**DEPARTEMENT DU FINISTERE**

**ARRONDISSEMENT DE MORLAIX**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 24

Présents : 13

Votants : 18

**DATE DE CONVOCATION :**

Le Mardi 09 décembre 2025

**Secrétaire de séance :**

Françoise Barbier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

# CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

## Délibération N°2025_135

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le conseil municipal de Plourin-lès-Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mr Guy Pennec.

**Etaient présents : (Formant la majorité des membres en exercice)**

Guy Pennec, Morgane Bicrel, Jean-Michel Ogès, Françoise Barbier, Virginie Bernard, René-François Cornec, Mickaël Désouches, Joëlle Hervet, Myriam Kerrien, Loïc Larher, Loïc Loison, Michel Martin, Gérard Pirou

**Etaient absents :** Anne-Laure Baron, Nathalie Jézéquel, Maureen Troadec, Nicolas Ulrich.

**Etaient excusés :** Éric Georges, Marie-Christine Coz, Claude Poder, Virginie Baz, Laurence Huon, Tanguy Péron, Sylvie Troadec

**Ont donné pouvoir :** Éric Georges à Virginie Bernard, Marie-Christine Coz à Gérard Pirou, Claude Poder à Morgane Bicrel, Virginie Baz à Mickaël Désouches, Laurence Huon à Guy Pennec, Tanguy Péron à Françoise Barbier, Sylvie Troadec à Joëlle Hervet

## OBJET : ASSOCIATIONS : Subvention spectacle de Noël – Ti an Oll

*Monsieur Gérard Pirou, conseiller délégué à l'urbanisme, aux affaires foncières et aux établissements recevant du public (ERP) ne prend pas part au vote.*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les crédits votés au budget 2025 et les demandes des associations ;

Considérant la fiche projet reçue le 9 octobre 2025 relative à l'organisation du spectacle de Noël « Scrooge » par la Compagnie Brikophonik, prévu le 23 décembre 2025 à 15h à la salle du Cheval Blanc de Plourin-Lès-Morlaix.

Ce spectacle, destiné aux enfants dès 5 ans, est une adaptation musicale et dynamique d'un chant de Noël inspiré de Dickens. Il met en scène trois comédiens-musiciens incarnant huit personnages de la commedia dell'arte.

Considérant que le coût total du projet s'élève à 1 500 €, incluant la prestation artistique, la rémunération et les charges des organisateurs, ainsi que la collation prévue à l'issue du spectacle, et que le montant de la subvention sollicitée est de 900 €.

Vu l'avis favorable du bureau municipal ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 900 € au centre social Ti an Oll pour l'organisation d'un spectacle de Noël 2025 pour financer l'intervention d'un prestataire : la compagnie Brikophonik. Spectacle « Scrooge » prévu le 23 décembre à 15h en salle du cheval blanc à Plourin-Lès-Morlaix;

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902076-20251216-2025_135-DE

- Précise que le versement de cette subvention interviendra sur présentation d'une facture acquittée par l'association au prestataire, conformément aux règles de la comptabilité publique.

*Adopté à l'unanimité*

*Et ont, les membres présents, signé au registre*

*Pour extrait conforme*

Secrétaire de séance
Françoise Barbier

MAIRIE DE PLOURIN LES MORLAIX 29600

Le Maire,
Guy Pennec

*Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site* www.telerecours.fr*) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*